



## QUI CONTACTER ?

- **CLIC des Géants de Flandre**, cantons d'Hazebrouck, Cassel et Steenvoorde  
Tel : 03.28.42.49.10  
Internet : clic-hazebrouck.fr

- **CLIC des cantons de Bailleul et de Merville**  
Tel : 03.28.44.25.77  
Internet : clic-bailleul-merville.fr

- Services sociaux :

**CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail -ex CRAM-)  
Tel : 3646  
Internet : carsat-nordpicardie.fr

**MSA** (Mutualité Sociale Agricole Nord Pas de Calais)  
Tel : 03.20.00.20.41  
Internet : msa59-62.fr

**RSI** (Régime Social des Indépendants)  
Tel : 03.28.14.01.00  
Internet : ass@le-rsi.fr

**SNCF** Tel : 03.28.24.81.50

**Dans tous les cas, ne restez pas seul avec vos questions et vos préoccupations !**

**Les partenaires de votre secteur se mobilisent pour vous soutenir dans votre activité d'aidant.**



L'essentiel & plus encore



**Vous aidez un proche**

**Agé,  
Malade,  
Dépendant**



**Que faire ? ...  
si un jour ...**



## ...vous n'êtes plus en capacité de FAIRE FACE car :

- ▶ Vous êtes vous-même souffrant
- ▶ Vous êtes épuisé
- ▶ Vous êtes temporairement indisponible (vacances, hospitalisation, évènement familial, accident ...)
- ▶ Votre proche se retrouve seul

Des solutions de **RELAIS** existent, adaptées aux besoins de chaque situation : hébergement temporaire, accueil de jour, répit à domicile, services d'aide et d'accompagnement à domicile...

Ainsi que des **REPONSES** à vos préoccupations : groupes d'échanges entre personnes aidantes, réunions d'informations, formations...

## ...vous êtes confronté à une perte d'autonomie soudaine de votre proche :

- ▶ Chute et conséquences invalidantes
- ▶ Survenue d'un problème de santé majeur
- ▶ Maintien au domicile compromis...

Des réponses pour faire face à l'**URGENCE** existent :

- ▶ services d'aide et de soins à domicile
- ▶ hébergement temporaire ou définitif (maison de retraite, établissement spécialisé ...)
- ▶ aides financières : APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) versée par le Conseil Général,
- ▶ participation (sous conditions) de l'action sociale de la caisse de retraite principale pour l'aide au domicile, l'hébergement temporaire.

## ...votre proche est hospitalisé :

- ▶ Préparez sa sortie en contactant l'assistante sociale de l'hôpital et la mutuelle ou complémentaire santé.
- ▶ Pour faciliter son retour, des aides humaines et matérielles peuvent être nécessaires afin de soutenir la convalescence. Des aides financières peuvent être mobilisées pour ces services



## Vos contacts utiles :

- Le médecin traitant de votre proche ☎ -----
- Le CLIC (association de votre secteur qui informe et accompagne gratuitement les + de 60 ans et leurs aidants) ☎ -----
- Le CCAS de la commune où réside votre proche ☎ -----
- Le service social de l'hôpital ☎ -----
- L'action sociale de sa caisse de retraite complémentaire ☎ -----
- Les SSIAD (Services de Soins Infirmiers Au Domicile) et les services d'aide au domicile ☎ -----
- La mutuelle complémentaire (pendant le séjour hospitalier) ☎ -----
- Autre ☎ -----

